

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2026
Salle des Lys – 20H00**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents (16) : Françoise ROUSSEAU, Audrey DOUSSET, Michel AUDION, Carine LAMBERT, Françoise RELANDEAU, Michel GAUTIER, François GARREAU, Audrey BOUHIER, Thierry LEBRETON, Lucille TAUZIÈDE, Yann RACINE, Corinne ROUET, Denis AMIAND, Meg BRIAND, Vincent BERTIN, Julie JOUAN.

Pouvoirs (3) : Éric PIPAUD donne pouvoir à Lucille TAUZIÈDE, Patrice PERRAULT donne pouvoir à Michel GAUTIER, Céline ANDRE donne pouvoir à Françoise ROUSSEAU.

Absents excusés (0) :

Secrétaire de séance : François GARREAU

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,
Approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2026.*

RELEVÉ des décisions du Maire en matière de commande publique suivant délégation accordée au maire par DCM du 20 mars 2026

Dépenses d'investissement - dépenses de fonctionnement supérieures à 1 300 euros TTC - contrats de maintenance (tous montants)

N°	DATE	OBJET - Titulaire	MONTANT HT	Imputation Budgétaire Opération/article
MARS 2026				
06	27/03/2026	VERRIER – Fournitures administratives	1 267,27€	6064
AVRIL 2026				
07	02/04/2026	LOXAM – Location nacelle Calvaire	1 418,16€	613
08	17/04/2026	PIPAUD – Charpente salle du Tilleul	3 600,00€	615221
09	17/04/2026	VIANNEY – Charpente salle du Tilleul	4 523,00€	615221

Ressources humaines

2026-05-01 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC PORNIC AGGLO POUR LA REALISATION DE FORMATIONS MUTUALISEES EN SANTE ET SECURITE

Madame le Maire, rapporteur, expose que dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » et ses 15 communes membres proposent la constitution d'un groupement de commandes en vue d'achats relatifs à la réalisation de formations mutualisées en santé et sécurité sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans une convention constitutive :

- Démarrage du marché au 1^{er} janvier 2027, après une consultation des entreprises à partir de début juin 2026, et pour une durée maximale possible de six années ;
- Révision annuelle des prix soit sur la base d'un indice, soit sur proposition du titulaire, et avec faculté pour les membres du groupement de se retirer ;
- Critères d'évaluation fixés à 60% pour le prix, 30% pour la valeur technique, et 10% pour la valeur durable.

La convention constitutive ci-présente est soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil Municipal de chaque commune membre du groupement et du Bureau Communautaire de Pornic Agglo Pays de Retz.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Décide de la création d'un groupement de commande entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et ses communes membres pour la réalisation de formations mutualisées en santé et sécurité sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz ;*
- *Décide d'adhérer au groupement de commande ;*
- *Approuve la convention constitutive du groupement de commande, coordonné par la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz ;*
- *Autorise Madame le Maire à signer cette convention constitutive et tout document futur afférent au marché d'espèce.*

Urbanisme

2026-05-02 PROJET RUE ELOI GUITTENY : CONVENTION D'AMÉNAGEMENT AVEC ATLANTIQUE HABITATIONS

Madame le Maire expose au Conseil le projet de la réalisation d'un programme de logements sociaux sur le site au 5 rue Eloi Guitteny.

Le site est porté par l'EPF dans l'attente de la réalisation des études et de la faisabilité sur ce dossier. En effet, la conversion de la parcelle rue Eloi Guitteny présente un intérêt social stratégique.

Après consultation de différents bailleurs sociaux avec les objectifs suivants :

- La réalisation de logements locatifs sociaux et de logements sociaux en PSLA (Prêt Social Location Accession) ;
- Et la prise en compte d'un espace dédié à des activités médicales ou para médicales.

La candidature du groupement composé de la Maison familiale de Loire-Atlantique et de ATLANTIQUE HABITATIONS avait été retenue.

La programmation provisoire est la suivante :

- 13 logements locatifs sociaux :
 - o 3 T2 ;
 - o 4 T2 bis ;
 - o 3 T3 ;
 - o 1 T4 ;
 - o 2 T4 duplex ;

- 5 logements en accession abordable :
 - o 3 T2 ;
 - o 2 T3 ;
- 22 places de stationnement ;
- 200 m² de locaux d'activité médicales et paramédicales.

Ce projet a un objectif de réalisation pour 2028.

Afin de tenir ce calendrier, le groupement lancera prochainement une consultation de maîtrise d'œuvre avec une option sur une parcelle voisine pouvant éventuellement être intégrée au programme prochainement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Approuve la convention de réalisation du projet immobilier ;*
- *Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.*

2026-05-03 TRANSFERT DES EMPRISES DE VOIRIE ET DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur Michel AUDION, rapporteur, expose que la création de la ZAC Multisites du Centre Bourg a été approuvée par délibération le 16 mai 2005. Son aménagement a été confié à Loire-Atlantique Développement - SELA dans le cadre de la concession d'aménagement signée le 6 novembre 2006 et renouvelée par avenants successifs.

Considérant que Loire-Atlantique Développement - SELA a réalisé les aménagements et équipements nécessaires au développement du site, il convient aujourd'hui de reprendre les emprises à usage de voiries et d'équipements publics réalisés par l'aménageur, au titre de la concession publique d'aménagement. La présente délibération propose de procéder à l'acquisition des propriétés de Loire-Atlantique Développement sur la ZAC Multisites du Centre Bourg, secteur Allée.

Liste des parcelles devant intégrer le domaine public de Saint-Hilaire-de-Chaléons :

Section	Numéro	Contenance (m ²)	Nature
C	1720	226	Espaces verts
C	1764	32	Espaces verts
C	1768	1 004	Espaces verts, Voirie
C	1780	40	Espaces publics
C	1781	1	Espaces publics
C	1789	158	Voirie, Espaces publics
C	1801	486	Voirie, Espaces publics
C	1807	2 459	Voirie
C	1837	84	Espaces publics
C	1954	2 059	Voirie, Espaces publics, Espaces verts
Total		6 549	

Parcelle de Zone Humide de Saint-Hilaire-de-Chaléons :

Section	Numéro	Contenance (m ²)	Nature
C	1950	13 988	Zone Humide
Total		13 988	

Liste des parcelles avec servitude devant intégrer le patrimoine de la Commune :

- Servitude de puisage sur la C 382/C686 : la C 382 a été divisée et a donné les parcelles C 1175 à 1781 et la C 658 a été réunie en 1730 avec C 653, 654, 655, puis divisée en C 1739 à 1762 – cette dernière ayant également été divisée en 1806 et 1807 ;
- Servitude de non aedificandi sur C 1396 : la C 1396 a été divisée et a donné les parcelles C 1782 à 1786.

Le transfert de propriété porte sur 11 parcelles d'une surface totale de 20 537m².
Ce transfert de propriété sera réitéré par acte authentique. Les frais résultants de la passation de l'acte authentique seront à la charge de l'aménageur conformément au traité de concession.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve l'opération d'acquisition aux conditions précisées ci-dessus ;
- Fixe à l'Euro symbolique net vendeur, hors frais de notaire, le prix d'achat des parcelles précitées ;
- Autorise Madame la Maire, ou son représentant, à procéder à cette acquisition au nom et pour le compte de la Commune ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

2026-05-04 AUTORISATION DONNÉE À L'EPF DE CÉDER UN BIEN IMMOBILIER SITUÉ 20 RUE DE L'ABREUVOIR

Vu la délibération en date du 29 avril 2019, par laquelle la commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons a sollicité l'intervention de l'EPF de Loire-Atlantique pour l'acquisition et le portage d'un bien bâti cadastré section C n°1273 et 1694, devenus n°1694, 1888 et 1889, d'une superficie totale de 710 m², sis SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS, 20 rue de l'Abreuvoir.

Vu la délibération du conseil d'administration du 20 juin 2019, par laquelle l'EPF de Loire-Atlantique a donné son accord pour acquérir et porter le bien mentionné ci-dessus.

Vu la convention du 25 septembre 2019 d'achat de l'EPF pour un prix de 190 000€00.

Vu la délibération du conseil municipal du 15 septembre 2025 confirmant la prorogation du délai de portage de l'EPF sur ledit bien immobilier.

Considérant que cette opération avait pour objectif de permettre la réalisation d'une extension de la cour des accueils scolaire et périscolaire, ainsi que la création d'une liaison douce.

Madame le Maire, rapporteur, expose au Conseil que l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique a mandaté deux agences immobilières en charge de la vente du bien situé 20 rue de l'Abreuvoir. Deux offres d'achat ont particulièrement été retenues.

Après examen de celles-ci, la municipalité a accepté de poursuivre les échanges avec l'acheteur ayant fait une offre de 163 000€00. Ce montant inclut les honoraires d'agence pour 8 000€00, à la charge du vendeur.

Madame Lucille TAUZIÈDE se retire du vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Autorise la cession du bien situé 20 rue de l'Abreuvoir par l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique ;*
- *Dit que cette cession interviendra au prix de 163 000 € (cent soixante-trois mille euros) honoraires d'agence inclus, au profit de Monsieur GABARD Vincent, ou de toute personne physique ou morale qui s'y substituerait ;*
- *Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.*

2026-05-05 DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID 2026-2032

Vu l'article 1650 du Code général des impôts fixant les conditions de formation des commissions communales des impôts directs.

Françoise ROUSSEAU, rapporteur, expose que, à l'issue des élections communales, la Commission des Impôts Directs doit être renouvelée dans les 2 mois suivants l'élection du Maire et des adjoints.

Le Conseil Municipal doit dresser une liste de 32 personnes (16 titulaires et 16 suppléants). Cette liste sera ensuite soumise au service des impôts qui choisira 8 titulaires et 8 suppléants pour former la commission.

Le travail de cette commission porte notamment sur les valeurs locatives. Il est donc pertinent que cette commission puisse s'appuyer sur des commissaires ayant une bonne connaissance de leur commune.

Pour être commissaire il faut

- * Être français ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ;
- * Avoir au moins 18 ans ;
- * Jouir de ses droits civils ;
- * Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune ;
- * Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la liste de propositions pour la CCID 2026.

Questions diverses

- Point sur les rôles de Correspondant défense et Sécurité routière ;
- Comme tous les ans, le Conseil procède au tirage au sort, à partir de la liste électorale des jurés d'assises pour l'année suivante. Deux personnes seront susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises de Loire-Atlantique. Il faut cependant effectuer un tirage au sort pour 6 personnes. La désignation est réalisée comme suit :
 - o Un premier tirage donne le numéro du bureau ;
 - o Un second tirage donne le numéro des unités du numéro d'inscription sur la liste générale des électeurs ;
 - o Un troisième tirage donne le numéro des dizaines ;
 - o Un quatrième tirage donne le numéro des centaines ;
- Après avoir tiré au sort, les personnes suivantes sont proposées :
 - o Bureau n°1 : 621 – LEVEQUE (CHAGNAS) Pascale ;
 - o Bureau n°1 : 419 – GILBERT (GUEZEL) Florence ;
 - o Bureau n°2 : 402 – GUYON (KNECHT) Gwladys ;
 - o Bureau n°2 : 041 – BATARD Jean-François ;
 - o Bureau n°1 : 136 – BOUGO Jean-Luc ;
 - o Bureau n°2 : 327 – GERBER (BAEHREL) Cathy.
- Point contrôle Cour des Comptes ;
- Prochain Conseil municipal se tiendra le lundi 1^{er} juin à 20h, Salle des Lys.

La séance est levée à 21h07